

Cote du document: EB 2018/LOT/P.19/Rev.1
Date: 8 décembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette à la République de Sierra Leone pour le Projet de développement des filières agricoles

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Jakob Tuborgh

Chargé de programme de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2469
courriel: j.tuborgh@ifad.org

Wafaa El Khoury

Spécialiste technique supérieure – Agronomie,
Division production durable,
marchés et institutions
téléphone: +39 06 5459 2817
courriel: w.elkhoury@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	6
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	8
C. Résumé des avantages et analyse économique	10
D. Durabilité	10
E. Identification et atténuation des risques	10
V. Considérations d'ordre institutionnel	11
A. Respect des politiques du FIDA	11
B. Alignement et harmonisation	11
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	11
D. Participation à l'élaboration des politiques	12
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VII. Recommandation	12
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	1
II. Logical framework	9
III. Palm oil production under AVDP: Questions and answers	11

Sigles et acronymes

CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
PTBA	Plan de travail et budget annuel
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

Carte de la zone du projet

Sierra Leone

Projet de développement des filières agricoles

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA; 12/10/2018

République de Sierra Leone

Projet de développement des filières agricoles

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République de Sierra Leone
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire
Coût total du projet:	60,3 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	5,9 millions d'USD
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD):	5,9 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Déficit de financement:	28,5 millions d'USD
Cofinanceur:	Fonds pour l'adaptation, sous réserve d'approbation
Montant du cofinancement:	Fonds pour l'adaptation: 9,2 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	8,1 millions d'USD (dont 1,9 million d'USD pour compléter le financement du FIDA, de 11,8 millions d'USD, présenté dans l'accord de financement)
Contribution des bénéficiaires:	1,4 million d'USD
Contribution du secteur privé:	1,4 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	Fonds international de développement agricole

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Sierra Leone pour le Projet de développement des filières agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 45.

Proposition de prêt et don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette à la République de Sierra Leone pour le Projet de développement des filières agricoles

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. L'économie de la Sierra Leone a affiché une forte croissance après la fin de la guerre civile en 2002 mais a subi deux chocs majeurs en 2014 et 2015 – l'épidémie de fièvre Ebola et l'effondrement des cours du minerai de fer, avec une contraction de 21% du produit intérieur brut (PIB) en 2015. Cependant, de nouveaux investissements dans les secteurs des mines, de l'agriculture et de la pêche ont favorisé une reprise de la croissance qui a permis au PIB de progresser de 6,3% en 2016 et de 5,7% en 2017. L'agriculture, le secteur économique national le plus important, a représenté 59% du PIB en 2016, mobilisé 62% de la population active et fourni 22% des recettes tirées de l'exportation. Les cultures de rente destinées à l'exportation sont le cacao et le café. L'huile de palme, quant à elle, est produite pour la consommation nationale et un peu pour l'exportation.
2. La Sierra Leone compte quelque 7,4 millions d'habitants (dont 40% de jeunes) et enregistre une croissance démographique de 2,2% par an. La pauvreté est généralisée mais est plus prononcée et particulièrement concentrée dans les zones rurales où résident 59% de la population. Dans ces zones, le pourcentage de pauvres s'élève à 66%, soit le double de celui que l'on observe dans les zones urbaines. Les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables en raison de problèmes liés à l'accès à la terre, aux compétences et aux capitaux, et en conséquence des coutumes. En Sierra Leone, quelque 59,7% des ménages ruraux vivent en situation d'insécurité alimentaire, contre 25,1% dans les zones urbaines.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. Le développement agricole est essentiel pour le développement économique et la réduction de la pauvreté rurale en Sierra Leone, et le potentiel inexploité d'accroissement de la production et de la productivité tant des cultures vivrières que des cultures de rente est considérable. Le projet privilégiera trois cultures: le riz, le cacao et l'huile de palme, mais la plus grande partie du budget sera allouée à la riziculture dans les bas-fonds marécageux, en accord avec les priorités du gouvernement. Le Projet de développement des filières agricoles encouragera la diversification des cultures pour offrir aux bénéficiaires souplesse et choix et favoriser l'amélioration de la nutrition.
4. Le projet est harmonisé avec le programme national de transformation agricole à l'horizon 2023, actuellement élaboré par les pouvoirs publics. Le projet porte sur deux des trois domaines d'intervention prioritaire, à savoir l'autosuffisance en riz et la diversification des cultures, notamment avec le développement de la production

d'huile de palme et de cacao. Le projet est cohérent avec cinq des sept nouvelles priorités stratégiques: (priorité 2) accroître l'investissement dans la production, la transformation et la commercialisation du riz, (priorité 3) faire des jeunes et des femmes les catalyseurs du développement de l'entrepreneuriat agricole et de la croissance, (priorité 4) investir dans les technologies stimulantes comme la mécanisation agricole, l'irrigation et la gestion de l'eau, (priorité 6) renforcer la gestion durable et la conservation de la biodiversité, notamment les forêts et les variétés cultivées arbustives, (priorité 7) développer la production des autres cultures, notamment les légumes, pour favoriser la diversification.

5. La sélection des filières est en phase avec les priorités des pouvoirs publics et les approches favorables aux pauvres du développement des filières. L'assortiment de cultures choisi permet d'accroître la disponibilité de l'aliment de base (le riz), d'améliorer l'équilibre nutritionnel (les légumes) et d'augmenter les revenus générés par la production végétale.
6. L'objectif du projet en matière de développement et son approche sont alignés sur les deux objectifs stratégiques de la note de stratégie de pays 2017-2018, à savoir: i) meilleur accès des petits exploitants agricoles aux compétences techniques et aux marchés; ii) meilleur accès des communautés rurales aux services financiers.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

7. La pauvreté étant généralisée, le Projet de développement des filières agricoles sera en principe de portée nationale mais la concentration et l'intensité des interventions dépendront des conditions climatiques et agroécologiques de chacun des 16 districts de la Sierra Leone¹. Le riz et l'huile de palme sont produits dans tout le pays, alors que la production de cacao ne concerne que certains districts.
8. Le profil socioéconomique du groupe cible sera le même que celui des groupes cibles du Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne (financé au titre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire) mais il s'agira prioritairement de groupes résidant dans d'autres parties du pays. La majorité des bénéficiaires (62,3%) n'a aucun niveau d'instruction. Seuls 37,7% des bénéficiaires ont fréquenté le système d'éducation officiel – essentiellement primaire ou secondaire, et dans une bien moindre mesure post-secondaire ou tertiaire. Au sein du groupe des bénéficiaires, 69,1% des femmes n'ont pas de niveau d'instruction, contre 40,5% des hommes. Le revenu mensuel moyen des bénéficiaires s'élève à 468 795 leones. La possession de radios et de téléphones portables est courante chez les bénéficiaires, comme le montre le fait que 49,8% des personnes interrogées possèdent des radios et 41,8% des téléphones portables. La possession d'autres biens est insignifiante. Pas moins de 91% des ménages ont connu la faim au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, période pendant laquelle ils ont peiné à se procurer suffisamment d'aliments pour nourrir toute la famille.
9. Le projet devrait cibler 204 000 bénéficiaires directs, équivalant à 34 000 ménages, sur une période de 6 ans, en fournissant une assistance aux groupes cibles et en les aidant à mieux s'intégrer dans les filières sélectionnées. Le projet vise à atteindre au moins 40% de femmes et 40% de jeunes.

B. Objectif de développement du projet

10. L'objectif du projet en matière de développement est d'accroître les revenus des petits exploitants agricoles en promouvant une vision entrepreneuriale de l'agriculture.

¹ Le projet adoptera une stratégie de concentration territoriale des interventions afin de faciliter la mise en œuvre, ce qui peut signifier dans la pratique que certains districts ne seront pas ciblés.

C. Composantes/résultats

11. Le projet est articulé autour de trois composantes: i) production agricole résiliente et "intelligente" face aux aléas climatiques; ii) développement des marchés agricoles; iii) coordination et gestion du projet.
12. Composante 1: Production agricole résiliente et intelligente face aux aléas climatiques. L'effet direct attendu de la composante 1 est une augmentation du volume et de la valeur de la production et un renforcement de la résilience des systèmes de production face aux aléas climatiques. La composante 1 se subdivise en deux sous-composantes:
 - a) Sous-composante 1.1: Appui à la production et à la productivité de la riziculture paysanne. Cette sous-composante appuiera 10 000 riziculteurs en fournissant une assistance technique dans le cadre des fermes-écoles, et un soutien financier pour l'aménagement des bas-fonds marécageux aux fins de la production de deux à trois récoltes de riz par an, et pour l'amélioration de l'accès aux intrants de qualité et aux services d'agriculture mécanisée.
 - b) Sous-composante 1.2: Appui à la production et à la productivité de l'arboriculture. Cette sous-composante s'adressera à 13 000 agriculteurs (5 000 producteurs de cacao et 8 000 producteurs d'huile de palme) qui recevront une assistance technique et un appui pour planter des parcelles d'un hectare sur des terres en jachère ou des terres agricoles abandonnées. Aucune déforestation ne sera autorisée lors du défrichage des terres destinées à devenir les plantations des petits producteurs. Aucune grande plantation ne bénéficiera d'un appui.
13. Composante 2: Développement des marchés agricoles. L'effet direct attendu de cette composante est l'amélioration de la performance et de l'organisation des filières sélectionnées, à l'appui d'un accroissement de la production et de la productivité de l'agriculture paysanne. La composante est subdivisée en deux sous-composantes:
 - a) Sous-composante 2.1: Accès au marché. Cette sous-composante sera axée sur le renforcement des compétences des centres d'entrepreneuriat agricole, des organisations paysannes et des fermes-écoles, et sur l'appui à l'organisation des filières et aux activités de négociation d'accords au moyen de la création de plateformes provinciales multipartites.
 - b) Sous-composante 2.2: Infrastructures rurales résilientes face aux aléas climatiques. Partiellement financée au titre du Fonds pour l'adaptation, cette sous-composante porte sur la remise en état d'entrepôts pour améliorer le séchage des produits et accroître la capacité de stockage, l'approvisionnement en eau potable et l'aménagement de latrines, et l'amélioration des routes rurales et des pistes agricoles.
14. Composante 3: Coordination et gestion du projet. La composante se subdivise en deux sous-composantes:
 - a) Sous-composante 3.1. Coordination et gestion du projet.
 - b) Sous-composante 3.2. Mécanismes de financement destinés aux groupes cibles.

III. Exécution du projet

A. Approche

15. L'approche globale du Projet de développement des filières agricoles sera axée sur le marché et impulsée par la demande. L'élément central sera l'établissement de partenariats gagnant-gagnant entre les producteurs et leurs organisations, les entreprises agroalimentaires du secteur privé et les institutions de finance rurale. Les activités qui permettront d'y parvenir consisteront notamment à fournir une assistance technique dans le cadre des fermes-écoles, et à renforcer l'aptitude des

organisations paysannes à planifier l'achat d'intrants et la production. On facilitera l'accès aux semences certifiées en mettant en place des parcelles de multiplication de semences en lien avec des opérateurs privés du secteur de la transformation. Le projet octroiera des dons de contrepartie pour encourager l'investissement des bénéficiaires dans les infrastructures de production, en vue de stimuler la productivité. Le dispositif d'octroi de dons de contrepartie contribuera aussi à favoriser l'inclusion financière dans la mesure où la plupart des groupements de producteurs auront besoin de crédit pour réaliser leurs investissements. Les plateformes multipartites permettront de mieux intégrer les filières en amenant les différentes parties prenantes – notamment les représentants des petits exploitants agricoles – à se réunir, que ce soit pour trouver des solutions aux obstacles existants, pour renforcer le climat de confiance ou pour faciliter la négociation d'accords commerciaux. La remise en état des routes rurales contribuera un peu plus à l'établissement de liens avec le marché. En outre, le projet visera à rendre les investissements productifs résistants face aux aléas climatiques et prévoira les activités de renforcement des capacités nécessaires pour y parvenir.

B. Cadre organisationnel

16. L'Unité nationale de coordination du projet sera chargée de la planification du projet, de la gestion financière, du recrutement des partenaires d'exécution affectés à des activités et des tâches spécifiques, du suivi-évaluation, de la communication et de la gestion des savoirs, de la supervision des activités du projet menées au niveau du district, des liaisons avec les pouvoirs publics, le secteur privé et les institutions de développement, et de l'intégration des données issues de l'expérience du projet dans la concertation sur les politiques.
17. L'Unité nationale de coordination du projet disposera d'un effectif approximatif de 25 membres du personnel technique et d'appui affectés à son siège, complété par une équipe solide au niveau provincial grâce au détachement de quatre chargés de l'arboriculture, quatre chargés de l'aménagement des bas-fonds marécageux, deux spécialistes de l'entrepreneuriat agricole et quatre spécialistes chargés de la mobilisation communautaire et du ciblage. Un comité d'évaluation des dons de contrepartie sera créé pour procéder à l'approbation des demandes de dons. Le personnel participant à la mise en œuvre du Projet de développement des filières agricoles aura la possibilité de suivre des formations pour améliorer sa performance. Au niveau du district, l'agent agricole de district dépendant du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire sera responsable de la coordination de la mise en œuvre des activités du projet.
18. Le projet sera placé sous la tutelle technique du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire. Le comité de pilotage national établi au sein de ce ministère assurera la supervision de l'exécution du projet, en déterminera les orientations et jouera un rôle consultatif et, plus particulièrement, approuvera les plans de travail et budgets annuels (PTBA) du projet ainsi que ses rapports d'activité périodiques.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

19. L'équipe du projet élaborera un PTBA en vue de son approbation par le comité de pilotage national puis de sa présentation au FIDA pour avis de non-objection. Le PTBA servira de base à toute activité menée dans le cadre du projet. Il sera élaboré en consultation avec les bénéficiaires et les autres parties prenantes et prendra en compte les progrès enregistrés par le projet.
20. Le cadre logique du projet constituera le principal document utilisé pour appuyer la mise en œuvre axée sur les résultats et sur la réalisation des objectifs. Le système de suivi-évaluation du projet fera fond sur le système mis au point dans le cadre du Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne (financé au titre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire), notamment

son manuel. Le système de suivi-évaluation sera harmonisé avec les exigences de l'administration publique, ainsi qu'avec le Système de gestion des résultats opérationnels du FIDA et il permettra de générer des données ventilées par sexe et par âge sur les produits, les effets directs et les impacts du projet.

21. Le système de suivi du projet sera intégré dans le cadre de suivi-évaluation existant du Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne. Dans le système de suivi-évaluation, l'unité de suivi-évaluation du projet définira et évaluera régulièrement, aux niveaux des produits, des effets directs et de l'impact, un certain nombre d'indicateurs relatifs aux femmes, aux hommes, aux jeunes et à d'autres groupes – notamment pour évaluer l'amélioration de l'accès aux produits, leur utilisation par les groupes cibles et la satisfaction de ces groupes à leur égard.
22. La gestion des savoirs et l'apprentissage sont essentiels pour la réalisation des objectifs du projet, car la fiabilité de l'information est la clé de la gestion axée sur les résultats. La priorité sera accordée aux zones où les interventions du projet sont reconnues comme exemplaires et devraient produire l'impact le plus important, étant entendu toutefois qu'en matière d'apprentissage, les échecs sont également porteurs d'enseignements. Les informations relatives aux meilleures pratiques et aux concepts ayant fait leurs preuves seront mises en circulation dans les systèmes de gestion des savoirs, tant au Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire qu'au niveau régional. Les enseignements tirés de l'expérience seront également pris en compte dans le processus permanent d'amélioration des manuels, concepts et stratégies et diffusés auprès des divers groupes cibles, notamment le grand public, en recourant aux moyens de communication adaptés.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

23. Le risque inhérent est considéré comme élevé. Par conséquent, le projet adoptera, pour l'essentiel, les mêmes dispositions de gestion financière que celles définies pour les projets du FIDA en cours d'exécution, ce qui permettra de ramener le risque à un niveau moyen. Ces dispositions seront les suivantes: i) un contrôleur financier qualifié et un comptable seront recrutés; ii) toutes les transactions du projet seront enregistrées au moyen d'un logiciel de comptabilité sur mesure, conformément aux principes de la comptabilité de caisse des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS); iii) un compte désigné libellé en dollars des États-Unis destiné à recevoir le financement du FIDA sera ouvert dans une banque commerciale et les fonds du FIDA ne seront pas mélangés à d'autres, iv) le financement du FIDA sera décaissé conformément aux procédures du Fonds en la matière et v) l'Unité nationale de coordination du projet élaborera des rapports financiers trimestriels en respectant les modèles convenus avec le FIDA. En outre, les états financiers consolidés feront l'objet d'une vérification annuelle par le Service de l'audit de la Sierra Leone – Bureau du Vérificateur général conformément aux normes internationales des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISSAI)/de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et aux exigences du FIDA en la matière. Le rapport d'audit, accompagné de la lettre de recommandations, sera soumis au FIDA dans les six mois suivant la fin de chaque exercice. Les opérations financières quotidiennes seront spécifiées plus précisément dans la partie pertinente du manuel d'exécution du projet.
24. Le FIDA applique une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques frauduleuses et des actes de corruption, de collusion ou de coercition commis dans le cadre de projets financés par ses prêts ou ses dons. La politique de lutte contre la corruption et les procédures relatives au lancement d'alerte seront intégrées dans le manuel d'exécution du projet.
25. Une évaluation de la passation des marchés a été conduite dans le cadre de la mission de conception. À l'issue de l'évaluation, il a été décidé que le cadre juridique et réglementaire régissant les passations de marchés publics en Sierra Leone serait

appliqué à toutes les passations de marchés effectuées pour le Projet de développement des filières agricoles, à l'exception des appels d'offres internationaux, qui se conformeront aux dispositions établies dans les directives et le dispositif de la Banque mondiale. En outre, le plan de passation de marchés qui sera utilisé dans le projet reposera sur la version présentée dans le Manuel de passation des marchés du FIDA.

E. Supervision

26. Le FIDA supervisera directement le projet. La supervision sera conçue comme une occasion d'évaluer conjointement les réalisations et les enseignements, et de réfléchir aux moyens d'améliorer la mise en œuvre et l'impact. De plus, un spécialiste en matière de gestion financière participera aux missions au moins une fois par an pour superviser le projet et apporter un appui à son exécution et pour suivre les risques fiduciaires à différents niveaux.

IV. Coût, financement et avantages du projet

27. Le déficit de financement, qui s'élève à 28,5 millions d'USD, peut éventuellement être couvert au titre des cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) (les conditions de financement restant à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure par le Conseil d'administration) ou par un cofinancement établi au cours de l'exécution.

A. Coût du projet

28. Le coût total de l'investissement et des dépenses récurrentes supplémentaires du projet, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, est estimé à 60,3 millions d'USD, ventilés par composante comme suit: La composante 1, Production agricole résiliente et intelligente face aux aléas climatiques, représente la principale composante d'investissement puisqu'elle se voit allouer un montant de 37,9 millions d'USD (63% du coût total du projet), la composante 2, Développement des marchés agricoles, reçoit une enveloppe de 13,4 millions d'USD (22% du coût total), et enfin 9 millions d'USD sont affectés à la composante de coordination et de gestion du projet (15% du coût total).

Tableau 1

Coût indicatif du projet par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA au titre du CSD		Déficit de financement		Fonds pour l'adaptation		Bénéficiaires		Emprunteur/ fonds de contrepartie		Secteur privé		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
1. Production agricole résiliente et intelligente face aux aléas climatiques																
1.1 Appui à la production et à la productivité de la riziculture paysanne (exploitations familiales)	2 370	10,5	2 370	10,5	11 676	51,7	2 246	10,0	522	2,3	3 385	15				22 569
1.2 Appui à la production et à la productivité de l'arboriculture	447	2,9	447	2,9	7 107	46,2	4 235	27,6	828	5,4	2 305	15				15 369
Sous-total	2 818	7,4	2 818	7,4	18 782	49,5	6 480	17,1	1 350	3,6	5 691	15				37 938
2. Développement des marchés agricoles																
2.1 Accès au marché	809	17,0	809	17,0	1 562	32,8					694	14,6	881	18,5		4 755
2.2 Infrastructures rurales résilientes face aux aléas climatiques et systèmes d'information					4 456	51,8	2 367	27,5			1 232	14,3	534	6,3		8 598
Sous-total	809	6,1	809	6,1	6 018	45,1	2 367	17,7			1 926	14,4	1 424	10,7		13 353
3. Coordination et gestion du projet	2 268	25,2	2 268	25,2	3 700	41,1	308	3,4			467	5,2				9 012
Total	5 895	9,8	5 895	9,8	28 500	47,3	9 156	15,2	1 350	2,2	8 084	13,4	1 424	2,4		60 302

B. Financement du projet

29. Le plan de financement couvre les éléments suivants: i) un financement du FIDA d'un montant de 11,8 millions d'USD au titre de la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10); ii) un déficit de financement de 28,5 millions d'USD, qui pourra éventuellement être comblé dans le cadre des cycles ultérieurs du SAFF, comme indiqué au paragraphe 27; iii) un don de 9,2 millions d'USD fourni par le Fonds pour l'adaptation, sous réserve d'approbation; iv) une contribution du Gouvernement, d'un montant de 8,1 millions d'USD, qui sera utilisée pour financer les droits et les taxes sur la valeur ajoutée prélevés sur le projet; dont 1,9 million d'USD pour compléter le financement du FIDA, de 11,8 millions d'USD, approuvé dans le cadre de FIDA10; v) des contributions des bénéficiaires (en nature et en espèces) estimées à 1,4 million d'USD; vi) une contribution du secteur privé d'un montant de 1,4 million d'USD.
30. De plus, le Projet de développement des filières agricoles devrait recevoir une somme estimée à 10 millions d'USD au titre d'investissements parallèles dans les filières réalisés dans le cadre du Smallholder Commercialization and Agribusiness Development Project (un projet pour l'intégration de l'agriculture paysanne dans le marché et le développement de l'entrepreneuriat agricole) financé par la Banque mondiale, et environ 12 millions d'USD au profit de la filière des semences de riz dans le cadre du West African Agricultural Transformation Project (un projet pour la transformation du monde agricole en Afrique de l'Ouest) également de la Banque.

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

	<i>Prêt du FIDA</i>		<i>Don du FIDA au titre du CSD</i>		<i>Déficit de financement</i>		<i>Fonds pour l'adaptation</i>		<i>Secteur privé</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Emprunteur/ fonds de contrepartie</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
I. Dépenses d'investissement																
A. Travaux de génie civil	509	5,4	509	5,4	4 178	44,3	2 338	24,8	488	5,2	-	-	1 416	15,0	9 438	15,7
B. Biens, matériel et véhicules	324	42,5	324	42,5	-	-	-	-	-	-	-	-	114	15,0	762	1,3
C. Assistance technique	1 042	10,1	1 042	10,1	3 237	31,4	2 582	25,0	936	9,1	-	-	1 470	14,3	10 310	17,1
D. Dons et subventions	2 308	7,1	2 308	7,1	17 662	53,9	4 235	12,9	-	-	1 350	4,1	4 917	15,0	32 781	54,4
Total des dépenses d'investissement	4 183	7,9	4 183	7,9	25 077	47,1	9 156	17,2	1 424	2,7	1 350	2,5	7 917	14,9	53 290	88,4
II. Dépenses récurrentes																
A. Salaires et indemnités	1 437	25,0	1 437	25,0	2 874	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	5 748	9,5
B. Dépenses de fonctionnement	274	21,7	274	21,7	548	43,4	-	-	-	-	-	-	167	13,2	1 264	2,1
Total des dépenses récurrentes	1 711	24,4	1 711	24,4	3 422	48,8	-	-	-	-	-	-	167	2,4	7 012	11,6
Coût total du projet	5 895	9,8	5 895	9,8	28 500	47,3	9 156	15,2	1 424	2,4	1 350	2,2	8 084	13,4	60 302	100,0

o

C. Résumé des avantages et analyse économique

31. L'analyse économique montre que le projet est susceptible de générer un taux de rentabilité économique (TRE) de 32% sur une période de 20 ans, avec une valeur actuelle nette (VAN) de 203 milliards de leones (approximativement 23,5 millions d'USD). Compte tenu des nombreux avantages non quantifiables apportés par le projet, le TRE réel sera probablement plus élevé.
32. Pour tester la robustesse des résultats ci-dessus, une analyse de sensibilité a été réalisée, dont les conclusions sont présentées ci-après. L'analyse de sensibilité permet d'étudier les effets de la variation des coûts, des avantages et des délais d'exécution sur la VAN et le TRE. L'analyse montre que le TRE tombe à 22% si les coûts augmentent de 20%, et à 20% s'ils augmentent de 50%, ce qui signifie que le projet demeure viable sur le plan économique.

D. Durabilité

33. Le projet vise à renforcer les organisations paysannes afin qu'elles soient capables de planifier collectivement une production durable, d'acheter les intrants et de vendre leurs produits dans le cadre de relations stables avec le secteur privé. En coordination avec le Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire, le projet vise également à faire en sorte que les organisations paysannes disposent durablement d'un accès aux services de finance rurale pour être en mesure d'acheter des intrants. En outre, les investissements productifs seront rendus résistants face aux aléas climatiques grâce au financement apporté par le Fonds pour l'adaptation. Enfin, au moyen des actions de concertation sur les politiques prévues au titre de la composante 3, le projet veillera à ce que le Gouvernement continue à accorder la même attention aux ruraux pauvres et appuie le groupe cible après la clôture du projet.

E. Identification et atténuation des risques

34. Dans la mesure où les problèmes de gouvernance sont susceptibles de compromettre l'impact attendu sur les communautés et d'accroître les coûts du projet, le risque est jugé élevé. La capture par les élites des produits, notamment les actifs physiques, destinés à des groupes cibles bien définis, constitue un autre problème associé à la mauvaise gouvernance. Pour atténuer les risques liés à la gouvernance, on complétera les initiatives menées par les pouvoirs publics de la manière suivante: i) accroissement de la transparence et publicité plus importante concernant la répartition des produits; ii) formations, à l'intention des personnes chargées de l'exécution à tous les niveaux, sur les procédures de gestion financière, de passation des marchés, de suivi-évaluation et d'établissement des rapports; iii) mise en œuvre d'une stratégie de ciblage précise; iv) amélioration permanente du mécanisme de réclamation mis à la disposition des bénéficiaires. Le cadre de bonne gouvernance élaboré pour le Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne sera appliqué au cours de l'exécution du Projet de développement des filières agricoles.
35. Les risques liés aux capacités institutionnelles au regard de l'exécution et de la durabilité sont jugés modérés. Le manque de coordination des activités du projet constitue un risque, notamment au sein des opérateurs non gouvernementaux et des entreprises agroalimentaires privées et entre eux. Les parties prenantes privées signalent systématiquement que les institutions censées fournir des services d'appui essentiels aux investisseurs du secteur privé sont faibles et que la coordination entre elles est fragmentée. Le projet atténuera ce risque en veillant à ce que l'unité chargée de l'exécution du projet dispose de mécanismes précis pour assurer une coordination efficace pendant l'exécution du projet.
36. Le Projet de développement des filières agricoles ne devrait pas avoir d'incidences environnementales globales néfastes. Cependant, dans la mesure où plusieurs petites activités agricoles commerciales peuvent avoir collectivement des incidences

imprévues, il est fondamental de concevoir avec soin un système de surveillance efficace. L'emploi accru d'engrais et de pesticides susceptible de résulter de leur distribution plus large, et les conséquences sur la biodiversité et la santé publique sont à l'origine des principales préoccupations. La conduite de formations sur les modalités convenables d'emploi et d'élimination de ces produits, l'adoption des principes du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et la conception d'un système de surveillance environnementale en partenariat avec l'Agence de protection de l'environnement de la Sierra Leone, sont considérées comme des mesures d'atténuation suffisantes. Compte tenu des informations ci-dessus, le projet a été classé dans la catégorie B selon les normes de classement du FIDA.

37. La promotion de la production d'huile de palme est considérée comme présentant peu de risques, puisque seules des plantations paysannes d'une surface maximale d'un hectare seront établies dans le cadre du projet. Les grandes plantations ne recevront aucun appui. En outre, les nouvelles plantations paysannes seront établies uniquement sur des terres en jachère ou des terres agricoles abandonnées et aucune action de déforestation ne sera autorisée. De plus, le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) est endémique en Afrique de l'Ouest et constitue donc un élément naturel de la végétation en Sierra Leone. L'huile de palme produite sera essentiellement utilisée pour cuisiner et être vendue sur le marché national. On trouvera à l'appendice III les questions essentielles et leur réponse concernant la façon dont le projet appuiera la production d'huile de palme.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

38. Le projet est cohérent avec les priorités définies pour FIDA11 en ce qui concerne une série de paramètres. Premièrement, il a trait à la problématique femmes-hommes, à la jeunesse, à la nutrition et aux changements climatiques et concourt donc au programme de FIDA11 concernant l'intégration systématique de ces questions. Deuxièmement, le projet est parvenu à attirer un cofinancement du Fonds pour l'adaptation et il appuie donc la réalisation des objectifs institutionnels en matière de cofinancement. Troisièmement, le projet est conçu pour avoir un profil de décaissement relativement concentré en début d'exécution, du fait des investissements considérables réalisés dans le matériel et dans les systèmes d'irrigation ainsi que dans la remise en état et l'entretien des routes les premières années, ce qui contribue à l'augmentation du taux de décaissement institutionnel. Quatrièmement, le projet couvre deux cycles du SAFFP et est donc harmonisé avec le souci d'agir encore plus, encore mieux et de manière encore plus avisée.

B. Alignement et harmonisation

39. Le Projet de développement des filières agricoles est parfaitement cohérent avec le programme national de transformation agricole à l'horizon 2023, actuellement élaboré par les pouvoirs publics. Le projet porte sur deux des trois domaines d'intervention prioritaire, à savoir l'autosuffisance en riz et la diversification des cultures, notamment avec le développement de la production d'huile de palme et de cacao. Le choix des filières permettra au projet d'exploiter et de renforcer les résultats obtenus par le FIDA dans le cadre des projets passés et en cours d'exécution qu'il finance en Sierra Leone concernant les mêmes filières.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

40. Le projet reproduit à plus grande échelle et affine le modèle d'intervention mis au point dans le cadre du Programme d'appui à la commercialisation de l'agriculture paysanne actuellement en cours d'exécution, mais comporte l'ajout d'une série d'innovations, à savoir: i) l'établissement de plateformes multipartites pour renforcer l'intégration des filières durables sélectionnées; et ii) la place plus importante

accordée à la nutrition et à la sécurité alimentaire avec la promotion des cultures intercalaires notamment vivrières et arbustives, et la création de jardins maraîchers.

D. Participation à l'élaboration des politiques

41. La concertation sur les politiques au profit des petits exploitants agricoles et des ruraux pauvres sera menée comme suit: i) organisation de débats périodiques entre les parties prenantes sur des questions de fond spécifiques, avec la participation des parties prenantes publiques et privées de la filière; ii) utilisation des plateformes provinciales par produit comme espaces de débat avec les pouvoirs publics et de partage des préoccupations liées aux politiques, conformément aux priorités nationales; iii) soutien en faveur des travaux d'analyse pertinents concernant les politiques et les stratégies agricoles; iv) appui au renforcement des capacités dans certains organismes publics associés à l'élaboration des politiques relatives au développement agricole (par exemple, le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire, le Ministère des finances, le Ministère de la planification et du développement économique et le Ministère du commerce et de l'industrie).

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

42. Un accord de financement entre la République de Sierra Leone et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
43. La République de Sierra Leone est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Sierra Leone un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de cinq millions neuf cent mille dollars des États-Unis (5 900 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Sierra Leone un don d'un montant de cinq millions neuf cent mille dollars des États-Unis (5 900 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Negotiated financing agreement: "Agriculture Value chain Development Project"

(Negotiations concluded on 12 November 2018)

Loan Number: _____

Grant Number: _____

Project Title: Agriculture Value chain Development Project (AVDP) (the "Project")

The Republic of Sierra Leone (the "Borrower/Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Project Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2) and Special Covenant (Schedule 3).
2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of April 2014, and as may be amended hereafter from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
3. The Fund shall provide a Loan and a Grant to the Borrower/Recipient (all together the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Project in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1.
 - A. The amount of the Loan is five million nine hundred thousand United States dollars (USD 5 900 000).
 - B. The amount of the Grant is five million nine hundred thousand United States dollars (USD 5 900 000).
2. The Loan is granted on highly concessional terms. Accordingly the Loan granted on highly concessional terms is free of interest but bears a service charge of three fourths of one per cent (0.75%) per annum payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and has a maturity period of forty (40) years, including a grace period of ten (10) years starting from the date of approval of the Loan by the Fund's Executive Board.
3. The Loan Service Payment Currency shall be United States dollars.
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be January 1st.

5. Payments of principal and service charge shall be payable on each May 1st and November 1st.

6. There shall be an account designated to receive IFAD loan and grant funds in advance (Designated Account) denominated in USD, to be maintained in a commercial bank. The funds in the Designated Account shall not be mingled with other funds. There shall be a Project account denominated in SLL to receive Financing from the Designated Account in a commercial bank.

7. There shall be a Project account denominated in SLL to receive the Financing from the Designated Account in a commercial bank. In addition, there will be separate counterpart account to receive counterpart financing from the government.

8. The Borrower/Recipient shall provide counterpart financing for the Project in the amount of approximately one million nine hundred thousand United States dollars (USD 1 900 000) to cover taxes and duties and other Project implementation costs, including supervision, in accordance with the approved Annual Work Plan and Budget (AWPB) of the Project.

Section C

1. The Lead Project Agency (LPA) shall be the Ministry of Agriculture (MAF).

2. The following are designated as additional Project Parties: Private sector actors (Agribusiness, SMEs) and Community Banks and Financial Services Associations.

3. The Project Completion Date shall be the sixth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Financing will be administered and the Project supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional grounds for suspension of this Agreement under the General Conditions:

(a) the Project Implementation Manual (PIM), or any provision thereof, has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior consent of the Fund, and the Fund has determined that such waiver, suspension, termination, amendment or modification has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Project.

(b) any institutional changes have been made by the Borrower/Recipient to the Project Steering Committee or the Project Implementation Unit (PIU), including the transfer, suspension, or termination of key PIU staff without cause and without the Fund's no-objection, and the Fund has determined that such changes are likely to have a material adverse effect on the Project.

2. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:
 - (a) Key Staff including the Project coordinator, the financial controller and the procurement specialist have been duly appointed; and
 - (b) A PIM including the Financial Administration and Accounting manual, has been approved by IFAD.
3. This Agreement is subject to ratification by the Borrower/Recipient.
4. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

Minister for Finance
Treasury Building
George Street
Freetown, Sierra Leone

For the Fund:

The President
International Fund for Agricultural development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated [click and type], has been prepared in the English language in two(2) original copies, one (1) for the Fund and one (1) for the Borrower/Recipient.

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

Authorized Representative
(Name and title)

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Gilbert F. Houngbo
President

Schedule 1

Project Description and Implementation Arrangements

I. Project Description

1. *Goal.* The goal of the Project is the improvement of the livelihoods, food security and climate change resilience of rural farming households in Sierra Leone.

2. *Objectives.* The objective of the Project is to increase incomes for smallholder farmers through the promotion of agriculture as a business.

3. *Target Population.* The Project shall benefit about 34,000 direct beneficiaries in the 16 districts of the country (the "Project Area") and focus activities where the climatic and agro-ecological conditions are favourable for smallholders to produce cocoa, oil palm and rice. The primary target group will be smallholder producers of cocoa, rice and oil palm. Additionally, the project will target (a) farmer-based organized institutions such as Agribusiness Centres (ABCs), Farmer Organizations and cooperatives; and (b) institutions providing services or inputs such as input suppliers, agro-dealers, agents/middlemen, and processors as well as buyers/exporters. Over the life of the Project, AVDP interventions will include at least 40% women and 40% youths, and will employ mechanisms that promote gender equality and social inclusion.

4. *Components.* The Project shall consist of the following Components:

4.1. *Component 1.* **Climate Resilient and Smart Agricultural Production.** The outcome of this component is that volume and value of production is increased, and production systems are made more climate resilient. The component will support the preparation of Business Development Plans at the level of the ABCs that will include a comprehensive plan of the investments needed to develop the productive capacities of rice, cocoa or oil palm. All investments will be assessed for their social and environmental impact through Environment and Social Management Plans. Capacity building for improved production techniques and extension will be provided using the Farmer Field School (FFS) methodology.

4.1.1 *Sub-Component 1.1.* Support to smallholder rice production and productivity, will work with 5,000 rice farmers who have not previously benefited from the SCP/GAFSP Project, to provide technical assistance through Farmer Field Schools and financial support for the development of inland valley swamps for double or triple cropping of rice, and improved access to quality inputs and mechanized farming services. The Project will help Farmers' Organizations and ABCs mentioned above add value to paddy by improving milling capacity and quality and facilitating market linkages with off-takers. The Project will similarly provide technical assistance and training to 5,000 legacy rice farmers that have benefitted from past projects.

4.1.2. *Sub-Component 1.2.* Support to tree crop production and productivity, will work with 9,000 farmers (5,000 cacao and 4,000 oil palm producers) each receiving support for the establishment of a one-hectare plot, who were not direct beneficiaries of the SCP/GAFSP Project. The subcomponent will enhance the economic viability and climate resilience of oil palm and cocoa farmers and link them more effectively to private sector markets. The AVDP will also continue to provide technical assistance and training for 4,000 legacy oil palm farmers who received assistance under past projects.

Replanting and new planting of cocoa sites will be supported partially by the Adaption Fund with provision of climate resilient hybrid seeds provided by the rejuvenated

clonal garden of the Sierra Leone Agricultural Research Institute (SLARI). The AVDP will provide technical and support for the establishment of community nurseries to outgrow the seedlings obtained from SLARI. The replanted or new plantations will intercrop plantains, cassava, and/or timber trees for shade provision and supplementary income generation.

For oil palm, AVDP will procure improved tenera variety seeds from regional private sector suppliers and establish community nurseries. AVDP will assist farmers to carry out intercropping with food crops (e.g. groundnuts and rice) during the initial growth of infant trees to improve livelihoods and household nutrition. AVDP will not support the clearing of forest areas for tree crop plantations. Rather degraded secondary bush areas will be used for such plantings.

4.2. *Component 2. Agricultural Market Development*, contains two sub-components: (i) Market access and (ii) Climate resilient rural infrastructure. The expected outcome of this component is the improved performance and organization of the selected value chains for increased smallholder production and productivity.

4.2.1. *Sub-component 2.1 Market Access*, will focus on strengthening the business skills of ABCs, Farmer Organizations and Farmer Field Schools and facilitating value chain organization and deal making through the establishment of provincial level multi-stakeholder platforms. Key activities under this sub-component include mapping of existing value chain players, including farmer-based organisations, and the provision of capacity building according to their needs; through the multi-stakeholder platforms, the project will facilitate linkages and deal making between AVDP beneficiary organizations, input suppliers, aggregators and large scale processors and commodity buyers.

4.2.2 *Sub-component 2.2. Climate Resilient Rural Infrastructure*, financed mainly through the Adaption Fund, will rehabilitate 20 warehouses to improve product drying and storage capacity, as well as construct and rehabilitate secondary roads and farm tracks. The AVDP will use a labor-based approach to road improvement, employing local residents for certain tasks, thereby generating temporary employment opportunities. The sub-component will also finance improved water supply and sanitation among other activities.

4.3. *Component 3. Project Coordination and Management*. The implementation of AVDP will be anchored within the National Project Coordination Unit (NPCU) and Ministry of Agriculture and Forestry at the district level. Staffing levels at NPCU will be complemented as needed.

II. Implementation Arrangements

5. *The LPA shall be the MAF*. The National Steering Committee (NSC), chaired by the Minister of MAF, shall provide oversight, direction and advice for project implementation, and in particular, approve the AWPB of the project as well its periodic progress reports. The NSC will include representation of key stakeholders including, the ministries for Finance, Economic Development and Planning, Agriculture, Trade and Industry, Local Government, Community Development, Social Welfare, Gender and Children Affairs, Lands, Country Planning and Environment, Environmental Protection Agency (EPA), Youth and Sports, Directorate of Feeder Roads of Sierra Leone Road Authority, the Chief Agricultural Officer/Technical Head of MAF, two members of Farmers Associations (one for staple crops and one for tree crops), and two private sector representatives (one for staple crops, especially rice, and the other for tree crops). The National Project Coordinator of NPCU shall be the Secretary.

6. *The National Project Coordination Unit (NPCU)* will be responsible for the day-to-day coordination of project activities, including project planning, financial management, contracting implementing partners for specific activities and tasks, Monitoring & Evaluation (M&E), knowledge management, supervision of project activities at the district level, facilitating linkage with governmental, private sector and development institutions, and integrating project experience, into policy dialogue. At the district level, the District Agricultural Officer of MAF will be responsible for coordinating the implementation of Project activities. He or she will be supported by a dedicated M&E Assistant as the focal point for the collation of data and reporting on project-specific activities at the district level. The M&E Assistant will work under the guidance of the M&E Officer at the NPCU.

7. A range of public and private sector service providers and implementation partners will be engaged by AVDP to facilitate Project implementation at different stages of the value chains and build the capacity of the Project target groups towards agriculture as a business. The modalities for the engagement of the service providers are specified in the description of the subcomponents and will be further detailed in the Project Implementation Manual.

Schedule 2

Allocation Table

1. *Allocation of Loan and Grant Proceeds.* The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the Grant and the allocation of the amounts of the Loan and the Grant to each Category. All amounts are 100% net of taxes, Government contribution and beneficiary contribution. All eligible expenditures belonging to the categories above will be apportioned on a 50:50 *pari passu* basis between the Loan Financing and the Grant Financing.

Category	Loan Amount Allocated (expressed in USD)	Grant Amount Allocated (expressed in USD)
I. Civil Works	460 000	460 000
II. Goods, Equipment and Vehicles	295 000	295 000
III. Consultancies, (including technical assistance)	940 000	940 000
IV. Grants and Subsidies	2 080 000	2 080 000
V. Recurrent cost including salaries & allowances and operating cost	1 540 000	1 540 000
Unallocated(10%)	585 000	585 000
TOTAL	5 900 000	5 900 000

2. *Start-up Costs.* To facilitate a prompt start-up, withdrawals of up to USD 300 000 may be made to incur expenditures related to the Project start-up before the satisfaction of the additional general conditions precedent to withdrawal. The start-up activities may include inter alia: (i) Updating of the Project Implementation Manual; (ii) Preparation of the first AWPB & procurement plan; (iii) organization of a Start-up workshop; (iv) Fine tune the accounting software as necessary, (v) preparation of the baseline survey and (vi) finalization of the Agreement/MoU templates to be used with the implementing partners, as well as other activities as agreed with the Fund.

Schedule 3

Special Covenants

The Borrower/Recipient undertakes the obligations set forth below, which constitute special covenants:

1. All the MoUs entered into by Project Parties for the implementation of Project activities shall be subject to the Fund's no objection prior to their respective signatures.
2. *Accounting software.* The Borrower/Recipient shall ensure that the PIU will record project expenditures in an accounting software acceptable to the Fund throughout the project life.
3. *Audit arrangements.* The Borrower/Recipient, through the NPCU, will appoint independent auditors acceptable to IFAD, under the terms of reference cleared by IFAD, and in line with the IFAD audit requirements. An audited annual consolidated financial statement for the entire Project, together with a management letter on audit observations on internal controls, shall be submitted to the Fund within six (6) months of the fiscal year end.

Logical framework

Narrative Summary	Key Performance Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name [CORE INDICATOR (CI)]	Baseline (Y0)	Mid-Term (Y3)	End Target (Y6)	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach	Number of households receiving services promoted or supported by the project(CI:1) [1]	0	29,000	34,000	Project M&E system	bi-annual, annual	IFAD-PIU	Commitment of all stakeholders to participate in poverty reduction efforts
Goal:								
Improved livelihoods, food security and climate change resilience of rural farming households in Sierra Leone	Targeted households that experience a reduction in length of hungry season from 4 to 2 months [2]	0	11,600 (40%)	20,400 (60%)	Baseline, Completion Survey or secondary data	PY1, PY6	IFAD-PIU, survey providers	N/A
	Proportion of target population below the minimum level of dietary energy consumption by gender and vulnerable groups [3]	N/A	N/A	N/A	Baseline, Compl. Survey. Secondary	PY1, PY6	IFAD-PIU, survey providers	
	Households reporting increased assets (asset ownership index) [4]	N/A	7,250 (25%)	17,000 (50%)	Baseline, Compl. Survey.	PY1, PY6	IFAD-PIU, survey providers	
Project Development Objective:								
Increased incomes for smallholder farmers through the promotion of agriculture as a business	Number of rural producers reporting an increase in sales (CI:2.2.5)* [5]	0	8,740 (40%) of which 3,496 youth	20,700 (90%) of which 8,280 youth	Baseline, Completion Survey	PY1, PY3, PY6	IFAD-PIU, survey providers	Government policies are stable and global demand for oil palm and cocoa do not decrease.
	Number of rural producers reporting an increase in income [6]	0	8,740 (40%) of which 3,496 youth	20,700 (90%) of which 8,280 youth	Baseline, Completion Survey	PY1, PY3, PY6	IFAD-PIU, survey providers	
Component 1: Climate-Resilient and Smart-Agricultural Production								
Outcome1: Volume and value of produce increased	Number of persons reporting an increase in production (CI:1.2.4)* [7]	0	12,425 (50%)	20,700 (90%)	Baseline, MTR, Compl. Survey	PY3, PY6	IFAD-PIU, survey providers	Land tenure system in project districts does not pose any limitations to project activities.
	Number of persons reporting adoption of new improved inputs technologies or practices (CI:1.2.2)* [8]	0	12,425 (50%)	20,700 (90%)	Baseline, MTR, Compl. Survey	PY3, PY6	IFAD-PIU, survey providers	
	Number of persons reporting adoption of environmentally sustainable and climate-resilient technologies and practices (CI:1.2.2)*	0	6,212 (25%)	20,700 (90%)	Baseline, MTR, Compl. Survey	PY3, PY6	IFAD-PIU, survey providers	

Outputs	Number of Agri-Business Centers with improved capacity for service provision (CI: 0	88	93	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	Communities are involved and responsive to interventions made.
	Number of persons trained in production practice and/or technologies (CI:1.1.4)* [11]	21,850 (8,740 youth)	23,000 (9,200 youth)	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	
	Number of rural producer organizations supported (CI: 2.1.3)* [12]	790	833 (FOs, new and legacy)	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	
	Number of supported rural producers that are part of a rural producer's organization (CI: 0	21,850 (8,740 youth)	23,000 (9,200 youth)	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	
	Number of hectares of land brought under climate-resilient management (CI:3.1.4)* [14]	12,350	13,000	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	
	Number of farmers intercropping food crops [15]	19,665	20,700	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	

Component 2: Agricultural Market Development

Outcome2: Value chain organization and performance improved	Number of rural producer's organizations engaged in formal partnerships/agreements with public or private entities (CI: 2.2.3)*[16]	0	237 (30%)	750 (90%)	Baseline, MTR, Comp. Survey	PY3, PY6	IFAD-PIU, survey providers	Stakeholders incl. agribusinesses keep interest in integrating smallholders in value chains.
	Jobs created through road construction and rehabilitation (temporary employment) [17]	0	1,000 (750 youth)	2,000 (1,500 youth)	Project M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	
Outputs	Number of functioning multi-stakeholder platforms supported (Policy 2)* [18]	0	12	12	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	Commodity prices for oil palm and cocoa stay attractive.
	Number of kilometres of roads constructed, rehabilitated or upgraded	0	50	250	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	
	Number of families with improved access to potable water and sanitation [20]**	0	5,000	10,000	M&E system	Quarterly	IFAD-PIU	

Legend

* The indicator is a core RIMS indicator

** Indicator will be refined in consultation with the Adaptation Fund that will finance this aspect.

S The reported data should be disaggregated by the sex of beneficiary (male or female).

Lead The reported data should be disaggregated by the sex of the head of household, small and medium-sized enterprise owner or group leader (as relevant).

Y The reported data should be disaggregated by the age status of the beneficiary ("young" or "not young") as per the national definition for youth.

Palm oil production under AVDP: Questions and answers

Q1: What type of oil palm producers and plantations will benefit from the AVDP?

- **Answer:** The project will facilitate the establishment of small plots of oil palm (maximum 1 ha per plot) for approximately 4,000 smallholder producers. No large plantations will be established.

Q2: Will the establishment of any new oil palm plantation result in deforestation?

- **Answer:** No deforestation will take place as a result of the project. The new smallholder oil palm plantations will be established on fallow lands or abandoned agricultural lands only. This is expected to increase the carbon sequestration of the territory.

Q3: Will the establishment of any new oil palm plantation result in involuntary resettlement of project beneficiaries?

- **Answer:** Plantations will be established on family lands by beneficiaries with title to the lands under the existing traditional land tenure system. No resettlement, neither voluntary nor involuntary, is foreseen under the project.

Q4: What is the foreseen market for the oil palm produced under the project?

- **Answer:** The vast majority of the oil palm produced as a result of the project is expected to be sold on domestic markets as oil palm is widely used for cooking. National production have reduced drastically as a result of neglected plantations since the civil was (1991-2002). The small-scale traditional system relies mainly on wild plants for production which caters for domestic markets and neighbouring countries.

Q5: Has IFAD-funded projects supported oil palm production in the past in Sierra Leone?

- **Answer:** The ongoing IFAD supervised project, the Smallholder Commercialisation Programme financed by the Global Agricultural and Food Security Programme (SCP-GAFSP) has a tree crop component that provides supports for the establishment of 3,000 hectares of high yielding tenera oil palm plantation for a total of 3,000 beneficiaries. The proposed approach to oil palm production under AVDP therefore builds on the practices of SCP in which no infringements of the social and environmental safeguards have been registered.

Q6: Will the project be aligned to the new Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) standard for Smallholder Certification, Support and Inclusion?

- **Answer:** The proposed new RSPO standard for smallholder production is currently for public consultation and therefore has not been finalised. The proposed standard is however very aligned with how oil palm is currently supported under the SCP and will be promoted under the AVDP. The draft eligibility criteria for smallholder RSPO certification is as follows:²

² <https://www.rspo.org/principles-and-criteria-review/public-consultation-rspo-smallholder-standard>.

- I. Individual smallholder group members can demonstrate they have the legal or customary rights to use the land.
- II. Farms/smallholdings are located in areas that are outside of those classified as a national park or protected area, as defined by national law.
- III. In cases where there will be new plantings, smallholders commit that they will consult with indigenous groups and local communities, where the consultation process is appropriate to local conditions, and ensures rights and interest of affected parties are respected. (Note, exact wording pending outcomes of ongoing discussions on No Deforestation and New Planting Procedures (NPP) for smallholders).
- IV. Smallholders commit to no use of fire in preparing for re-planting or for waste management.
- V. Smallholders commit to no use of child labour. (The minimum age of workers as defined by national interpretation or law is respected, and children under the age of 18 do not carry out any work that is harmful to the health, safety or morals of children, e.g. with dangerous substances, spraying, heavy lifting, harvest). Additionally, in cases where children from the household work on the smallholder farm, this is restricted to afterschool hours, the weekend or holidays and does not interfere with schooling or education.

Q7: In the context of post conflict country such as Sierra Leone, how IFAD will ensure that sustainability and strong monitoring of environmental and social safeguards during implementation is guaranteed by the project team?

- **Answer:** As part of project start-up, a capacity-building exercise will be undertaken to ensure that the right capacities are in place to adequately monitor the environmental and social safeguards. This capacity-building will not only be targeted at project staff but also the service providers that will assist the farmers in the establishment of the smallholder plantation. Additionally, the management fee that IFAD will receive through the cofinancing by the Adaptation Fund will be rigorously used for supervision of the application of the social and environmental safeguards, namely the compliance with the SECAP procedures.

Q8: In the preparation of the SECAP, which has provided substantial guidance during the design and internal review process (the QE and QA reviews), did the project team carry out social and environmental assessments of all project sites such as the exact location of oil palm areas and related infrastructure?

- **Answer:** Sub-project sites are not identified a priori but will be identified in a demand-driven manner in consultation with the beneficiaries. However, as outlined in the Project's Environmental and Social Management Framework (ESMF), each subproject will have an Environment and Social Management Plan (ESMP) developed alongside its business plan. The ESMF with the outline and contents of the ESMP and the review process can be found in appendix 8 of the Project Design Report.